

SIVoM VAL DE BANQUIERE

SAINT ANDRE DE LA ROCHE  
(06730)

PROJET  
PEDAGOGIQUE  
SALLE ADOS

2011  
2012

---

*Ce document permet de rendre compte de l'accueil proposé par l'équipe d'animation du secteur Ados du Service Jeunesse de Saint André de la Roche. Les visées éducatives doivent permettre de lutter contre les exclusions et les discriminations, d'impliquer les adolescents à l'organisation de leur temps libre, et de favoriser l'ouverture vers l'extérieur et éduquer à l'environnement.*

# SOMMAIRE

1. PREAMBULE	page 1-3
2. OBJECTIFS EDUCATIFS	page 4-6
3. LIEUX D'ACCUEIL ET HORAIRES D'OUVERTURE	page 7
4. LA VIE QUOTIDIENNE AU CENTRE DE LOISIR	page 8
5. LA RELATION EDUCATIVE	page 9
6. LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES	page 10
7. LES ACTIVITES	page 10
8. LES MODALITES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT	page 10-11
9. LES DEPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS	page 12-13
10. EVALUATION DU PROJET	page 13

## **1) PREAMBULE**

Il existe trois salles d'accueil pour les adolescents à Saint André de la Roche.

*D'un point de vue administratif :*

*L'organisateur est le SIVoM VAL DE BANQUIERE*

*N° attribué par la Direction départementale de la Cohésion Sociale des Alpes Maritimes : 006ORG0275*

*Récépissé de déclaration n°0060275CL001511 d'un accueil de loisirs*

*Valable jusqu'au 06/09/2012*

La salle principale, la C.A.S.A, est située aux résidences du Château. La salle du Manoir se trouve à proximité du quartier de l'Ariane, et l'Auberge des Amis est implantée sur le secteur de l'Abadie.

### **L'implantation de ces 3 salles d'Ados répond à des besoins précis :**

La situation géographique de la salle C.A.S.A et de la salle du Manoir, implantée au cœur des résidences, montre la volonté de la commune de proposer un service de proximité. Les structures d'accueils sont adaptées au public adolescent.

D'un autre côté, le fonctionnement de l'Auberge des Amis répond à l'isolement du quartier par rapport au centre de la commune. Le nombre de résidence individuelle élevé peut être un frein dans le but de regrouper les adolescents. Aussi, les ouvertures extra scolaires de cette salle doivent être une solution pour les familles dans la gestion du temps libre de leurs progénitures.

Nous remarquons de part la fréquentation des 3 salles des différences sociales et culturelles entre le public.

La mixité entre des adolescents doit être une richesse. L'équipe d'animation devra être tout particulièrement attentif à cette diversité et essayer de la mettre en valeur.

Un des objectifs éducatifs étant de lutter contre les discriminations.

Le fonctionnement de ces trois salles est identique. Un responsable est nommé sur chacune des salles. Le responsable de la C.A.S.A coordonne le fonctionnement général dans le but de répondre à des objectifs éducatifs et de prévention.

L'accueil des adolescents, de 12 (ou être inscrit au collège) à 17 ans, sur la commune de Saint André de la Roche, se distingue en deux temps :

Premièrement, accueillir les adolescents pendant le **temps péri scolaire**, en soirée après les cours (de 17h à 19h).

L'objectif, sur ce créneau horaire, est, pour les adolescents, de pouvoir profiter d'une aide aux devoirs et/ou passer un moment agréable après une journée scolaire.

Secondement, le **temps extra scolaire**.

Tout d'abord, tout au long de l'année scolaire, les mercredis après midi (de 14h à 19h) et également un vendredi soir par mois (de 19h à 23 h) et un samedi après midi par mois (de 14h à 19h).

Ensuite, les périodes de vacances scolaires, où les salles Ados se transforment en de véritable **accueil collectif pour mineurs (A.C.M)**.

De plus le service jeunesse organise chaque année, pour les vacances de printemps, un séjour de minimum 7 jours/6 nuits.

### **Fréquentation et âge des adolescents :**

On note une fréquentation différente des accueils selon la période et les besoins des adolescents.

Sur le temps du péri scolaire, l'âge des adolescents reste relativement variable, on note cependant un besoin d'échanger, sur des temps informels, avec l'équipe d'animation.

Pendant, les vacances scolaires les adolescents sont sensiblement plus jeunes et l'accueil est perçu plutôt comme un mode de garde pour des parents qui travaillent.

Nous accueillons des adolescents, pendant les vacances, que nous voyons très rarement le reste de l'année.

Cependant, l'effectif des adolescents âgés de 15 à 17 ans a augmenté en 2011. Dans le but de suivre ce public, nous proposons pour l'été 2012 de scinder 2 tranches d'âges en 2 lieux différents. Les 15/17 ans occuperaient la salle CASA et reste à déterminer un accueil pour les 12/14 ans.

### **Les plannings d'activités :**

Les plannings d'activités peuvent être différents, selon les salles et les projets réalisés par les adolescents. Cependant, pendant les vacances scolaires, l'accueil est centralisé à la CASA, et le planning est commun aux 3 salles.

**Voici le contenu des incontournables du planning d'activités pour la saison 2011/2012 :**

Ateliers en harmonie avec la semaine du goût

Echange Intergénérationnel pour la semaine bleue

Initiation au Hip Hop

Rénovation et appropriation par les adolescents de nouveaux espaces à la CASA avec le coin Informatique et le coin Cuisine

Spectacle de danse intitulé 'Dancefloor » dans le cadre du Téléthon

Weekend au ski

Carnaval

Séjour à Pâques (destination à finaliser)

Fête du « País » à Saint André

Resto Quartiers 4ème Edition

Projet Ecolo J (J pour Jeunes)

Séjour court Nature

Weekend de fin d'année

## **2) OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Ils sont directement liés au projet éducatif de l'organisme : le SIVoM Val de Banquière.

L'équipe d'animation à décider d'orienter son projet pédagogique sur 3 axes majeurs en matière d'éducation et de prévention.

*Nous mettrons en place des actions, sur cette année 2011/2012, pour :*

*a. Lutter contre les exclusions et les discriminations.*

*b. Impliquer les adolescents à l'organisation de leur temps libre.*

*c. Favoriser l'ouverture vers l'extérieur et éduquer à l'environnement.*

### **a. Lutter contre les exclusions et les discriminations.**

Eviter l'exclusion et l'isolement

Accepter les différences de chacun

L'Equipe d'animation se doit de réagir et d'éviter les dérapages liés à la discrimination :

#### **Physique**

Moyens mis en place :

Définir des rôles spécifiques selon les activités et les capacités physiques des adolescents.

Valoriser les adolescents avant/pendant et après l'activité.

Favoriser les équipes mixtes.

Débats et échanges sur des thèmes comme l'Obésité ou le Handicap.

Eviter les activités à enjeu.

#### **Sociale**

Moyens mis en place :

Réguler les dépenses d'argent. (L'argent de poche en séjour mais également les allers retour au supermarché du coin !)

Eviter les activités où les ados dépensent de l'argent. (La Foire, faire les boutiques)

Se projeter vers des actions caritatives comme la Banque Alimentaire ou le Téléthon.

## **Culturelle**

Moyens mis en place :

Multiplier les actions communes aux 3 quartiers, avec notamment l'échange de musique mais aussi des repas partagés.

### **b. Impliquer les adolescents à l'organisation de leur temps libre.**

#### **Le temps libre dans la vie quotidienne du centre de loisir**

Objectif : Permettre aux adolescents de s'épanouir en fonction de leur rythme au sein de la structure d'accueil.

Moyens mis en place :

Etablir des règles de vie liées à la vie quotidienne.

Matérialiser l'espace dédié au temps libre. (Extérieur/Intérieur)

Faire comprendre que le temps libre ne se conçoit pas de la même façon selon le moment de la journée. Les sensibiliser sur les rythmes journaliers.

Création de fiches d'utilisation des outils pédagogiques. (Jeux, livres...)

#### **Etre acteur de son temps libre**

Objectif : L'Adolescent organise son temps libre. Il se projette, avec l'équipe d'animation, pour mettre en place des activités. Permettre de donner du sens à ses actions. Public principalement visé : les 15/17 ans.

S'inscrire sur la durée pour construire des habitudes liées à l'organisation et à l'engagement par rapport aux actions entreprises.

Moyens mis en place :

Mettre en place des débats/des échanges dans le cadre de la mise en place d'activités en fonction de leurs besoins.

Maîtriser l'outil informatique pour que les adolescents construisent leur projet.

#### **Espace de liberté**

Objectif : Création d'un espace chaleureux à la salle des jeunes (CASA) dédié à l'informatique et à la cuisine. Espace que les adolescents doivent s'approprier.

Moyens mis en place :

Ateliers « Rénovation CASA ».

Initiation à la maçonnerie et à la peinture.

**c. Favoriser l'ouverture vers l'extérieur et éduquer à l'environnement.**

**Ouverture vers l'extérieur**

• **Humainement**

Objectif :

Rencontre avec ceux qui font la vie de la cité.

Moyens mis en place :

Partenariat avec les Associations. (Les Traditions Abadiennes dans le cadre de Resto Quartiers)

Partenariat avec les Associations Sportives. (Challenge Tennis)

Rencontrer les décideurs de notre commune. (Le maire et/ou Les Elus)

Personnages incontournables de la cité.

• **Naturel et culturel**

Objectif :

Découvrir un environnement spécifique riche et varié.

Moyens mis en place :

Visite de musée.

Découverte d'un parc naturel.

De la randonnée pédestre au Mini Raid.

Rallye pour découvrir une ville, village.

**Environnement**

Objectif :

Sensibiliser, Eduquer, Prévenir à la protection de l'environnement.

Façonner, en partie, le citoyen de demain.

Moyens mis en place :

Journée d'action avec FORCE 06

Jeu autour du Tri Sélectif

Nettoyage d'un territoire

### **3) LIEUX D'ACCUEIL ET HORAIRES D'OUVERTURE**

#### **Salle C.A.S.A**

Résidences du Château

#### **Temps Péri Scolaire**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 17h – 19h

#### **Temps extra scolaire :**

Mercredi : 14h – 19h

1 vendredi soir par mois de 19h à 23h

1 samedi après midi par mois de 14h à 19h

Vacances scolaires (fermeture : une semaine pendant les vacances de Noël et les 2 dernières semaines du mois d'Août)

#### **Salle du Manoir**

Résidences du Manoir

#### **Temps Péri Scolaire**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 16h30 – 19h30

Avec 2 soirs exclusivement réservé aux adolescents (mardi et jeudi)

#### **Temps extra scolaire :**

Mercredi : 14h – 19h

2 vendredis soir par mois de 19h à 23h

1 samedi après midi par mois de 14h à 19h

Vacances scolaires (fermeture : une semaine pendant les vacances de Noël et les 2 dernières semaines du mois d'Août)

#### **L'auberge des Amis**

Quartier de l'Abadie

#### **Temps extra scolaire :**

Mercredi : 14h – 19h

1 vendredi soir par mois de 19h à 23h

1 samedi après midi par mois de 14h à 19h

Vacances scolaires (fermeture : une semaine pendant les vacances de Noël et les 2 dernières semaines du mois d'Août)

#### **4 LA VIE QUOTIDIENNE AU CENTRE DE LOISIR**

Journée type d'une journée d'accueil en centre de loisir pour adolescents en période de vacances scolaires :

**8h45/9h** Ramassage du public sur les secteurs du Manoir et de l'Auberge des Amis

**9h/9h30** Accueil et présentation de la journée d'activité

**9h30/10h** Déplacement et logistique

**10h/12h** Activité (De la mise en place au retour au calme)

**12h/12h15** Retour d'activité, Débats...

**12h15/13h15** Temps déjeuner

**13h15/14h** Temps libre

**14h/16h** Reprise des activités

**16h/16h30** Retour d'activité, Débats...

**16h30/17h** Goûter

**17h/17h30** Temps libre

**17h30/18h** Rangement du centre et retour famille

## 5 LA RELATION EDUCATIVE

### *Le rôle de l'animateur :*

L'animateur est un professionnel, il doit être capable d'organiser, de mener et d'analyser les différentes activités. De plus, il doit s'adapter au public, connaître un minimum des capacités physiques et des réactions affectives liées à l'adolescence.

Aussi l'animateur doit se faire respecter en tant qu'adulte. Seulement à cette condition, l'animateur peut établir une relation de confiance entre lui et l'adolescent. L'image du simple animateur joueur doit être dépassée.

L'animateur se doit d'avertir le directeur concernant les problèmes de comportement d'adolescents perturbateurs. Ensemble l'équipe d'animation applique une sanction.

L'animateur et l'ensemble de l'équipe tiennent à jour une liste de présence. L'animateur est responsable des adolescents dont il a la charge pendant les heures d'ouvertures. L'animateur doit veiller à ce que les adolescents, notamment les plus jeunes, soient restitués à leurs familles.

Aussi, l'animateur se doit de respecter le matériel pédagogique.

L'utilisation des trafics, outil indispensable à la réalisation des plannings d'activités, doit être rigoureuse. La mise à jour du cahier de bord, lors chaque sortie, et la vérification de l'état du véhicule en fin de journée, sont obligatoires. De plus, il est conseillé d'informer d'éventuels problèmes techniques des véhicules.

L'animateur est plus particulièrement vigilant en période de vacances scolaires où les journées sont longues et éprouvantes.

Finalement, l'animateur doit mettre en avant ses compétences professionnelles pour le bien être de l'adolescent.

Il doit avoir un comportement d'adulte responsable. En fin, il doit avoir un œil critique sur son travail afin d'améliorer la qualité du service.

## **6 LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES**

Les relations avec les familles sont essentielles. Elles doivent être basées sur l'échange d'information, afin de faciliter l'adaptation des adolescents au sein du centre de loisir.

L'équipe d'animation se veut à l'écoute des familles. Dans une période, comme celle de l'adolescence, toutes les informations peuvent aider l'équipe d'animation à mieux intégrer les adolescents au sein du centre de loisir.

De son côté, le directeur remonte l'information jusqu'aux familles lorsque celle-ci est de première ordre. Des informations d'organisations la plupart du temps, mais également liées à la santé ou au comportement.

## **7 LES ACTIVITES**

Les activités s'inscrivent dans un planning d'activités.

Sur l'année, un planning d'activité est réalisé pour chaque période de vacances scolaires (vacances d'hiver, vacances de printemps, vacances d'été, vacances de la Toussaint et vacances de Noël). Entre, il est réalisé un planning sur une période de 2 mois en harmonie avec le temps scolaire. Il concerne, principalement, les mercredis après midi, les vendredis soirs et les samedis après midis une fois par mois.

### **a) Les activités en période scolaire :**

Elles répondent à un besoin chez l'adolescent : le plaisir immédiat. Elles permettent à l'adolescent de couper les ponts avec l'éprouvante semaine de cours.

Ces activités doivent être organisées dans un temps restreint. Le temps de déplacement (ramassage et trajet) doit être pris en compte dans l'organisation de certaines activités.

On retrouve comme activités, tout au long de l'année :  
Cinéma, Bowling, Patinoire, Laser Game

Cependant, l'équipe d'animation ne se limite pas à ces activités.

Des projets internes à chaque salle peuvent être menés. Cette année encore notre équipe travaille, entre autre, sur un spectacle de fin d'année dans le cadre du Téléthon et le 4<sup>ème</sup> volet de Resto Quartiers.

De plus, en ligne de mire, se dessine des ateliers dans le cadre de la semaine du Goût et la semaine Bleue (Vieux et jeunes connectez vous) 2012 a pour projet la confection d'un char pour Carnaval, la mise en place de séjour court au ski mais également de pleine nature.

Aussi les vendredis soirs sont l'occasion de se regrouper pour une soirée culturelle. Cependant, il est fréquent que les adolescents des 3 salles se regroupent autour d'un dîner qu'ils ont eux même réalisé.

Les samedis après midis sont consacrés à la participation de grands événements sportifs, culturelles, caritatifs et écologiques

Enfin, concernant l'intercommunalité, les échanges entre les salles Ados des communes du SIVoM se multiplient. Ces échanges sont vraiment des moments forts du point de vue de la mixité de ces adolescents de différents villages. Cependant les activités doivent être rigoureusement préparées, notamment dans la gestion des déplacements, des effectifs et de l'espace.

Prévu pour 2012, dans le cadre du SIVoM :

**Un grand rassemblement type « campagnard » à Levens**

**Une soirée plage à Beaulieu**

**Deux soirées piscines à Saint André**

#### **b) Les activités en période de vacances scolaires :**

Elles sont plus diversifiées compte tenu de l'amplitude horaire.

Principalement, le centre de loisir fonctionne de 9h à 18h. Cependant, et dans le but de répondre aux besoins des adolescents, nous décalons les horaires de fonctionnement du centre de loisir. En effet, le créneau 14h-23h est apprécié des adolescents. On le retrouve sur toutes les petites vacances, il revient de manière régulière l'été avec 2 créneaux par semaine où il se finalise la plupart du temps par une soirée piscine.

Les vacances scolaires sont souvent l'occasion d'intégrer un thème au planning d'activité. Ce thème, comme file conducteur, donne du sens aux activités. Les adolescents participent à la promotion du thème et s'investissent plus volontiers dans des activités moins ludiques. La notion de projet doit être développée.

### **Le thème pour l'été 2012 est : les Jeux Olympiques de Londres**

Les plannings d'activités doivent être en rapport avec la période concernée (Halloween pour la Toussaint). Les activités liées à la montagne et à la mer doivent être prioritaires dans une région comme la nôtre.

Les raids de 2 jours sont préconisés, ils sont à l'origine de complicité et de solidarité à l'intérieur de groupe.

Parmi les soirées estivales, les soirées piscines sont incontournables. Nous avons la chance de bénéficier d'un équipement municipal de qualité. En partenariat avec les maîtres nageurs sauveteurs, l'activité piscine doit être bien organisée.

## **8 LES MODALITES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT**

L'adolescent doit avoir un dossier d'inscription à jour. Ce dossier est valable de septembre 2011 à septembre 2012.

Le dossier « Modalités d'adhésion et fonctionnement général » comprend :

- *Une fiche d'adhésion*
- *Une fiche sanitaire de liaison*
- *Une fiche Règles de fonctionnement*

Pendant la période scolaire, les inscriptions se font la semaine précédente l'activité. Elles peuvent se réalisées en mairie au service jeunesse ou directement auprès de l'équipe d'animation présente sur les salles.

Les places disponibles sont le plus souvent en nombre limitées.

Pendant les vacances scolaires, les inscriptions se font de une à deux semaines avant le début de celles-ci.

L'équipe d'animation n'est pas agréementée à recevoir de l'argent.

Le règlement des activités se fait en amont du période de vacances au siège du SIVoM à la Mairie de Saint André au bureau 101. Ensuite, une facture est adressée par courrier aux familles.

## **9 LES DEPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS**

L'équipe éducative attache une attention toute particulière à un mode de déplacement écologique. En effet, la priorité est au déplacement à pied, en vélo et/ou en transport collectif.

La collectivité dispose de plusieurs trafics.

Ces trafics sont principalement utilisés pour le ramassage des ados aux différentes salles des jeunes. Mais également pour accéder aux activités.

La volonté du directeur est de pouvoir mettre 2 animateurs dans chaque véhicule. Dissocier les rôles, un chauffeur et un animateur qui surveille apparaît comme une évidence. Cependant, les moyens humains peuvent être perturbés.

Dans ce cas, les déplacements en minis bus seront normalisés. Le véhicule avec un seul animateur sera systématiquement suivi par le trafic avec les 2 animateurs.

Lorsque les activités se déroulent à l'extérieur, et notamment à plus de 50 kilomètres de la commune, l'équipe d'animation sera particulièrement vigilante sur l'état des trafics. Le conducteur doit faire preuve de bon sens avant de s'engager avec un groupe d'adolescent sur un long trajet. Un contrôle rapide des différents points de sécurité du véhicule doit être réalisé. (Ceinture de sécurité, freinage, pneumatique, direction...)

De plus, l'état de fatigue après des activités sportives épuisantes peut être à l'origine d'accident. L'animateur doit être en pleine possession de ses moyens pour ramener le groupe sur la commune. Il ne pourra faire l'impasse d'un temps de repos avant de prendre le volant.

Enfin, lors des ramassages, un quota de 3 enfants minimum doit être comptabilisé pour pouvoir mobiliser un agent du service jeunesse. Dans le cas contraire, la famille se doit d'acheminer l'adolescent au centre d'accueil généralisé à la CASA.

## **10 EVALUATION DU PROJET**

L'équipe d'animation se doit d'atteindre les objectifs fixés par le présent projet.

Pour cela, l'état de présence au sein des 3 salles est un indicateur sur la qualité du service proposé.

Dans tout les cas, une évaluation formatrice doit être réalisée après chaque période, elle doit permettre des réajustements, si cela est nécessaire, dans le but d'améliorer le fonctionnement du centre de loisir.

La réalisation de projet à long terme est également un indicateur dans la réussite du projet pédagogique. Il reflète l'engagement des adolescents et la confiance allouée aux animateurs.

Enfin, l'analyse individuelle du comportement de chaque adolescent inscrit au centre de loisir, permet de se rendre compte de l'action pédagogique.